Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-066-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Transport :
Compte financier unique 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

N°CC2025-066

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	1
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	10
Votants	72
Secrétaire de séance : **Gilbert GALLAND**	

L'an 2025, le 30 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à SOREL-MOUSSEL, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Benoît SACRÉ (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-066-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

(MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

S'était déporté :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Éric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :
M. Sébastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Jean BARTIER ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-066-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il a été exposé,

Le compte financier unique (CFU) 2024 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2024, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire au plus tard le 30 juin 2025. Lors de l'adoption du CFU, Monsieur SOURISSEAU, Président de la Communauté d'agglomération, quittera la séance.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du CFU 2024 du budget annexe Transport :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	13 776 848,73	13 776 848,73	410 923,64	410 923,64
Réalisé	11 999 731,58	12 702 304,00	83 604,06	151 903,30
Résultat de l'exercice	**702 572,42**		**68 299,24**	
Reprise du résultat N-1	1 738 205,15		153 475,50	
Résultat de clôture	**2 440 777,57**		**221 774,74**	
Restes à réaliser			32 815,58	5 894,50
Résultats nets	**2 440 777,57**		**194 853,66**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

Pour l'exercice 2024, le taux de réalisation des opérations réelles en section de fonctionnement, par rapport aux crédits alloués, s'élève à :
- 95,3% en dépenses contre 94,7% en 2023 (hors charges exceptionnelles) ;
- 104,8% en recettes contre 108,7% en 2023.

DEPENSES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 994 554,41	11 556 535,71
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	462 960,00	321 480,40
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 104,00	4 535,21
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 113 273,31	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 090,37	7 089,62
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**13 589 982,09**	**11 889 640,94**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	76 776,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	110 090,64	110 090,64
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**186 866,64**	**110 090,64**
Total Dépenses	**13 776 848,73**	**11 999 731,58**

Les **« charges à caractère général » (chapitre 011)** comprennent essentiellement la délégation de service public Transports (Linead), elles sont en baisse de 4% après une augmentation de 8% en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-066-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Les **« charges de personnel et frais assimilés » (chapitre 012)** sont consommés à 69,4% et s'élèvent à 321 480 euros, et sont inférieures au budget en raison de postes vacants.

RECETTES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	868,72
73 IMPOTS ET TAXES	6 485 668,00	7 150 341,01
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 479 090,00	5 476 804,84
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000,00	14 272,31
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	51,54
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	1 080,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	**11 979 758,00**	**12 643 418,42**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	58 885,58	58 885,58
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	58 885,58	58 885,58
Total Recettes	**12 038 643,58**	**12 702 304,00**

Les **« impôts et taxes » (chapitre 73)** sont composés du versement mobilité dont le montant s'élève à 7 150 341 euros en 2024 contre 6 931 923 euros en 2023, 6 394 379 euros en 2022. Le produit du versement mobilité avait baissé pendant la crise sanitaire mais a retrouvé un niveau supérieur à celui d'avant crise.

Les **« dotations et participations » (chapitre 74)** correspondent principalement aux subventions de la Région et au SMECTEL.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 803,65	7 982,48
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	194 098,20	16 736,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	119 136,21	0,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	**352 038,06**	**24 718,48**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	58 885,58	58 885,58
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	**58 885,58**	**58 885,58**
Total Dépenses	**410 923,64**	**83 604,06**

Les **immobilisations incorporelles et corporelles (chapitre 20 et 21)** correspondent notamment à des travaux de chaudière et de réfection de plafond. La non-consommation des crédits correspond à des travaux qui n'ont pas été réalisés en 2024 et reportés en 2025 (sanitaires notamment).

RECETTES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	24 300,00	1 426,85
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	46 281,50	40 385,81
Sous total recettes réelles d'investissement	**70 581,50**	**41 812,66**
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	76 776,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	**110 090,64**	**110 090,64**
Sous total recettes d'ordre d'investissement	186 866,64	110 090,64
Total Recettes	**257 448,14**	**151 903,30**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-066-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Les **« dotations, fonds divers et réserves » (chapitre 10)** correspondent au fonds de compensation de la TVA.

Les **« subventions d'investissement reçues » (chapitre 13)** s'élèvent à 40 386 euros en 2024 et correspondent à une subvention pour la billettique JV Malin (SMECTEL).

Le montant des restes à réaliser s'élève à :
- 32 815,58 euros en dépenses ;
- 5 894,50 euros en recettes.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et D.2343-5,*
***VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*
***VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,*
***VU** le compte financier unique par nature,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe Transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 JUIL. 2025
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**Gérard SOURISSEAU** **Président**  **Gilbert GALLAND** **Secrétaire de séance**